

## LEON XIII ET L'IRLANDE.

On lit dans le *Moniteur de Rome* du 2 mai :

La récente décision du Saint-Office condamnant le plan de campagne et le boycottage, bien loin d'y contredire, cadre pleinement avec l'attitude observée par Léon XIII vis-à-vis de l'Irlande, dès le commencement de son pontificat. Cette décision, que les journaux hostiles s'efforcent en vain de dénaturer, n'est que l'application stricte à deux cas particuliers des principes proclamés solennellement et en toute circonstance par le Souverain-Pontife, chaque fois qu'il s'est agi des choses d'Irlande. Tout récemment encore Léon XIII recevait le pèlerinage irlandais, et lui faisaient entendre ces graves paroles : "*Nullum tempus potest accedere ut intersit reipublicæ fundamentum ordinis omniumque bonorum justitiam violat.*" Qu'est-ce là sinon la simple affirmation de ces principes éternels de morale et de justice qui forment la base indestructible de toute société, et régissent les rapports entre les hommes ?

Ce qui devrait exciter l'étonnement ou provoquer les reproches de nos adversaires, s'ils n'étaient aveuglés par la haine et le parti-pris, ce n'est point que le Pape tienne un tel langage et y conforme ses actes, mais c'est qu'il puisse parler autrement qu'il n'a fait.

En ce qui concerne l'Irlande, l'attitude de Léon XIII n'a jamais varié. Il s'est toujours soigneusement gardé d'intervenir dans la question politique et constitutionnelle proprement dite, laquelle n'est pas de son ressort.

Le *home rule*, par exemple, le Pape n'a ni à le condamner ni à l'approuver. Avec cette affection tendre et paternelle qu'il porte à tous ses enfants malheureux, Léon XIII peut suivre sans doute d'un œil sympathique et bienveillant les efforts que fait l'Irlande pour reconquérir pacifiquement une part plus ou moins grande de son indépendance législative, mais tant que l'agitation se maintient sur le terrain exclusivement politique, le Pape comme tel, n'intervient pas. Naturellement il n'en est plus de même si, dans l'ardeur et l'entraînement de la lutte, on vient à excéder les limites permises et à porter atteinte à cette règle supérieure de moralité et de justice dont aucun individu ne saurait s'affranchir. Alors, le Pape n'a pas seulement le droit, il a le devoir d'élever la voix.

Cette conduite, Léon XIII l'a tenue sans cesse vis-à-vis de l'Irlande. Dans ses discours et dans ses lettres, notamment dans ses lettres publiques au défunt archevêque de Dublin, le Pape, traçant une ligne très nette de démarcation entre ce qui est permis et ce qui ne l'est pas, a toujours exhorté l'Irlande à dégager sa cause de toutes les solidarités coupables et compromettantes, à contenir le mouvement national dans les limites légales et à rester fidèle, dans la poursuite de son idéal, à ces principes su-